

COMMUNE DE ST JACUT LES PINS

Extrait du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 24 septembre 2026

Le vingt-quatre septembre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de SAINT JACUT LES PINS proclamés par le Bureau Electoral à la suite des opérations du 15 Mars 2026 se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 18 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Absents : 0

Pouvoir : 0

Votants : 19

Présents : MM. BOUCHON Sophie, METAYER Franck, STEVANT Béatrice, CARPENTIER Olivier, HALLIER Nathalie, ALAGNA Romain, MAÏENZA Gilles, PREVERT Marie-Elisabeth, Mme LAURENT Marie-Thérèse HERGAUX-PARÉ Marie-Ange, BLANCHARD Pierre-Jacques, BOURDON David, BOUREUX Adeline, LE LOSTEC Laure, GUILLOTIN Xavier, MATHIEU Lorraine, ROYER Christophe, DA COSTA Nathalie, LAMRAOUI Mohand formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M GUILLOTIN Xavier

Réf. 20260924 – D07

CONVENTION Intervention Musicale :

Madame l'adjointe chargée des affaires scolaires et de la jeunesse rappelle qu'une convention est signée chaque année quant à la mise à disposition par REDON Agglomération d'un enseignant qualifié dans le cadre des interventions du conservatoire de musique en milieu scolaire (1,50 heure/semaine). Il indique que la Commune supporte la moitié du coût salarial de l'intervenant (soit 1 941,33 €) et propose de renouveler cette convention pour l'année scolaire 2026-2027.

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU la convention proposée ;

CONSIDERANT l'intérêt culturel de cette convention pour les élèves de l'école ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de renouveler la convention interventions musicales en milieu scolaire avec REDON Agglomération

CHARGE Madame la Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision

Pour extrait certifié conforme.

ST-JACUT-LES-PINS, le 28 septembre 2026

La Maire – Sophie BOUCHON

Le secrétaire - Xavier GUILLOTIN



Publié le : 30 septembre 2026